ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 96962

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la recrudescence de la prostitution et du proxénétisme en marge de la 18e Coupe du monde de football qui doit se dérouler en Allemagne dans les prochains jours. Alerté notamment par l'association des équipes d'action contre le proxénétisme, association française reconnue d'utilité publique, il se permet de relayer leur combat contre la traite des êtres humains. En effet, des milliers de personnes en provenance d'Europe de l'Est, d'Afrique et vraisemblablement de France sont déjà contraintes à se prostituer à l'occasion de la Coupe du monde de football. À l'évidence, ces personnes sont actuellement recrutées par des réseaux de proxénètes appartenant à la criminalité organisée et sont dès à présent soumises à des traitements dégradants et contraires à la dignité de la personne. Le risque majeur, qui constituerait le plus grand des scandales, serait que des mineurs soient à cette occasion exploités, vendus et « consommés » comme des objets dans une capitale européenne alors même que la Coupe du monde est placée sous le signe de la jeunesse. Alors que la France vient de commémorer le 10 mai dernier l'abolition de l'esclavage, notre pays ne saurait tolérer au sein de l'Union européenne qu'une manifestation internationale consacre « l'esclavage sexuel » dans une grande indifférence. Ainsi il demande au gouvernement français de prendre sans plus attendre des dispositions tant au plan national qu'européen afin que des mesures de prévention, d'information et d'aide à la répression soient mises en place d'urgence au niveau communautaire afin de réduire et combattre les recrutements de personnes mineurs et de jeunes majeurs par des réseaux de proxénétisme.

Texte de la réponse

L'esprit festif et familial doit présider aux rencontres sportives nationales et internationales. Ces manifestations sont porteuses de valeurs éthiques au titre desquelles figure le respect de la dignité humaine, sujet suivi avec une particulière attention par le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La loi du 18 mars 2003 a ainsi renforcé le dispositif répressif de lutte contre la traite des êtres humains en France. En Europe, la réglementation relative à la prostitution diffère entre les États Membres : certains lui reconnaissent une existence légale (Allemagne), d'autres la répriment (Suède). Les modalités d'organisation de la Coupe du monde en Allemagne relèvent exclusivement de ce pays qui n'a pas sollicité de coopération de la part de la France dans le domaine de la prostitution. Toutefois, le Gouvernement a évoqué avec son homologue allemand la question de la prostitution lors de la coupe du monde de football. Une campagne de sensibilisation contre la traite des femmes a été élaborée en collaboration avec les autorités de nos deux pays et la Fédération française de football ainsi que la Ligue de football professionnel. Les infractions tels le proxénétisme et le recours à la prostitution de mineurs font l'objet de poursuites dans le cadre de la coopération habituelle entre les services de police français et allemands. De plus, l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains a mené des missions d'information et de formation dans plusieurs pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Est et des Balkans, où sont installées des organisations criminelles qui se livrent au proxénétisme. L'attention des autorités locales a été particulièrement appelée sur la problématique de la traite des êtres humains liée au déroulement de la Coupe du monde de football.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE96962

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96962
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6118
Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9388